



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION,
DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

N°34985 / MEJ / DGEE / DAPE / EPS

DIRECTION GÉNÉRALE DE L'ÉDUCATION
ET DES ENSEIGNEMENTS

PIRAE, le 09 septembre 2020

Le Directeur général

Affaire suivie par :

Didier TAPUTUARAI

CSSU

40 46 27 58 / eps.clas.mer.dec@education.pf

SORTIES SCOLAIRES
NOTE TECHNIQUE CONCERNANT LA PROCEDURE DE REPARTITION DES AIDES
FINANCIERES DU MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION

ANNÉE SCOLAIRE 2020/2021

PREAMBULE

Les subventions du Pays sont allouées en année civile et non en année scolaire.

Suite à la situation sanitaire du COVID-19 que nous avons connu, 80 actions ont été annulées de mars à juillet. Pour 2020, la CSSU a demandé une dotation de 7 520 000 Fcfp pour les actions de janvier à mars et pour le second semestre 2020

Le présent recensement comprend 2 volets :

- 1) Recueillir toutes les demandes de financement pour août-décembre 2020 afin de déterminer exactement les dotations pour chaque type de sorties scolaires ;
- 2) Recueillir les informations pour la période de janvier à juin 2021 afin de constituer un dossier de demande de subvention pour l'année civile 2021 la période d'août à décembre 2021 étant définie par projection.

Les subventions du Pays sont allouées en année civile par arrêté CM⁽¹⁾ approuvant l'attribution d'une subvention de fonctionnement en faveur de la CSSU pour financer une action intitulée « Classes de Mer et classes de découvertes ».

Le recensement ne concerne que les actions de type classes de mer et classes de découvertes d'une ou plusieurs nuitées mises en œuvre par **les écoles publiques et les CJA**.

I. MODALITES ET PROCEDURES

1) Pour bénéficier d'une aide, chaque classe doit :

- Recenser son action ;
- Fournir un prévisionnel où figure l'aide de la CSSU (MEJ/DGEE) ;
- Obtenir l'autorisation officielle de sortie (*réf. circulaire voyages et sorties scolaires n° 43163 du 11 sep 2017*).

2) Pour justifier l'aide allouée, chaque classe doit fournir :

- le compte-rendu de l'action, annexe A8, à renvoyer à la CSSU dans le mois qui suit l'action⁽²⁾ ;
- si actions Classe de Mer, la facture de l'école de voile ;
- les comptes financiers validés, avec mention de l'aide allouée de la CSSU et de l'ensemble des opérations DEPENSES et RECETTES de l'action ;
- le reçu acquitté du chèque ou du virement.

Ces données nous sont utiles pour étayer notre demande de subvention auprès du ministère.

⁽¹⁾ A l'heure où la lettre vous est communiquée, le N° CM n'est pas encore connu. Il sera mis sur le site et le formulaire de recensement dès réception.

⁽²⁾ **ATTENTION** : le non-retour de l'A8 (compte rendu) et du compte financier provisoire dans le mois suivant l'action entraînera la perte de l'aide et la mise en liste complémentaire de la demande de financement.

II. TYPES DE SORTIE ET FINANCEMENT PREVISIONNEL

Les modalités financières des années passées sont reconduites en 2020.

Les calculs des dotations prévisionnelles à allouer se feront donc sur les bases suivantes :

1) CLASSES DE MER :

Financement forfaitaire à hauteur de :

- 90 000 FCP pour 1 semaine
- 180 000 FCP pour 2 semaines

Si le montant de la classe voile est inférieur à l'aide forfaitaire, alors le montant de celle-ci correspondra à 80% du coût de la classe voile (facture à l'appui). Dispositif valable uniquement pour les classes évoluant dans tous les centres nautiques reconnus par la DGEE :

Ecole de Voile de Arue	40 42 23 54
Yacht Club de Tahiti	40 42 78 03
Centre Nautique de la Baie Phaëton	87 75 70 11
Raiatea Yacht Club	40 66 42 20
O'Sea Va'a Taie	89 26 25 26

Les plannings classes de mer 2020-2021 sont disponibles sur le site eps.education.pf.

2) CLASSES DE DECOUVERTES EN POLYNESIE FRANCAISE : RAPPEL DES MODALITES

a. Classes de découvertes avec nuitée(s) :

Aide de 50 000 FCP par nuitée, plafonnée à 150 000 FCP, soit :

1 nuitée	50 000 FCP
2 nuitées	100 000 FCP
3 nuitées et +	150 000 FCP

b. Bonus éloignement :

L'éloignement de la destination est pris en compte comme suit :

MONTANT PREVISIONNEL DES BONUS EN FONCTION DE LA DESTINATION												
		TAHITI	MOOREA	TETIAROA	ISLV		TUAMOTU		AUSTRALES		MARQUISES	
						vers île #		vers île #		vers île #		vers île #
ORIGINE	TAHITI	Bonus 0 0	Bonus 1 50 000	Bonus 2 100 000	Bonus 2 100 000		Bonus 3 150 000		Bonus 4 200 000		Bonus 4 200 000	
	MOOREA	Bonus 1 50 000	Bonus 0 0	Bonus 2 100 000	Bonus 2 100 000		Bonus 3 150 000		Bonus 4 200 000		Bonus 4 200 000	
	ISLV	Bonus 2 100 000	Bonus 2 100 000	Bonus 3 150 000	Bonus 0 0	Bonus 1 50 000	Bonus 4 200 000		Bonus 4 200 000		Bonus 4 200 000	
	TUAMOTU	Bonus 3 150 000	Bonus 3 150 000	Bonus 4 200 000	Bonus 4 200 000		Bonus 0 0	Bonus 2 100 000	Bonus 4 200 000		Bonus 4 200 000	
	AUSTRALES	Bonus 4 200 000	Bonus 4 200 000	Bonus 4 200 000	Bonus 4 200 000		Bonus 4 200 000		Bonus 0 0	Bonus 2 100 000	Bonus 4 200 000	
	MARQUISES	Bonus 4 200 000	Bonus 4 200 000	Bonus 4 200 000	Bonus 4 200 000		Bonus 4 200 000		Bonus 4 200 000		Bonus 0 0	Bonus 2 100 000

« AIDE = (DOTATION NUITEE x NOMBRE de NUITEES) + BONUS variable en fonction de la destination »

Les financements possibles pour une classe de découvertes avec nuitée(s) en Polynésie se situent donc dans la fourchette de 50 000 FCP à 350 000 FCP maximum.

3) VOYAGES HORS DE POLYNESIE :

- a. **Financement forfaitaire à hauteur de 150 000 FCP** sous réserve des fonds disponibles.

III. RAPPEL

- 1) **Toutes les données ci-dessus sont des prévisions. Les dotations définitives ne seront connues qu'à l'issue du traitement des données du recensement.** Si le nombre de demandes dépasse les prévisions ou si des abattements sont opérés sur la subvention, les modalités financières seront réajustées. Pour 2020, les modalités d'attribution seront fonction du budget alloué.

- 2) **Actions non financées :**

Les séances d'EPS et les sorties d'un jour⁽³⁾.

IV. RECOMMANDATIONS

- **Respecter la date limite de recensement.** Toute demande transmise hors délais sera inscrite en liste d'attente et prise en compte si les disponibilités financières le permettent.
- Les désistements de dernière minute ne sont pas sans conséquence.
En cas d'annulation ou de report de l'action, prière d'informer la CSSU par mail : eps.clas.mer.dec@education.pf dans les plus brefs délais. Les classes en liste d'attente pourront alors être prises en compte.
- **Médiatisation :** toute action de médiatisation doit mentionner la participation financière du ministère de l'Education.

V. INFORMATIONS GENERALES

ACTIONS menées durant l'année civile 2019 : Budget : 19 238 000 FCP

- 173 actions recensées ;
- 42 annulations pour une aide estimée à 5 600 000 FCP. (30 défaut d'assurance, suite au départ de la MAE)
- 131 classes réalisées (3 053 élèves) pour un financement de 19 238 000 F : 62 classes de mer et 69 classes de découvertes
- Financement 2019 : 19 147 657 FCP. (Excédant de 90 343 FCP).

VI. SITE du Bureau de l'EPS

Vous trouverez sur le site eps.education.pf (rubrique Sorties Scolaires) les documents les plus à jour à renseigner et les informations nécessaires pour mener à bien vos actions.

VII. RECENSEMENT 2020-2021

Pour bénéficier d'une aide, vous devez impérativement recenser votre action, en renseignant un formulaire disponible sur le site EPS pour une durée limitée (eps.education.pf > onglet Sorties Sco | Agréments).

Un courriel vous informant les dates de la session sera transmis à l'ensemble des écoles à partir de la rentrée.

Pour chaque action recensée, vous recevrez un courriel de confirmation, à conserver.

Pour tout complément d'information, prenez l'attache de la CSSU.

VIII. DATE LIMITE DU RECENSEMENT 2020-2021

Le vendredi 09 octobre 2020, délai de rigueur.

Passé cette date toutes les demandes seront mises en liste d'attente.

⁽³⁾ Traitement exceptionnel à la marge et sous réserve d'une validation par le CF de la CSSU, conditionné par le contexte sanitaire actuel.